



VILLE D'ANTIBES

Département des Alpes-Maritimes

Unité Conseil municipal
AC/MB

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 2 JUIN 2016

QUESTIONS ORALES

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

(En application de l'article L. 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

Le jeudi 2 juin 2016 à 14h30, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 26/05/2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances publiques, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY,

Absents :

M. Patrice COLOMB,
M. André-Luc SEITHER,
Mme Anne-Marie DUMONT,
Mme Jacqueline DOR,
M. Alain CHAUSSARD,
Mme Cléa PUGNAIRE,
M. Jacques BARTOLETTI,
M. Hassan EL JAZOULI,
M. Mickaël URBANI
M. Matthieu GILLI
Mme Alexia MISSANA,
Mme Agnès GAILLOT,
Mme Anne CHEVALIER,
M. Marc GERIOS,
Mme Cécile DUMAS

Présents : 34 / procurations : 0 / absents : 15

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

GRUPE LA GAUCHE UNIE, SOLIDAIRE ET ECOLOGIQUE

TITRE	EMPLOI
Question	<p style="text-align: center;">Loi n° 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée</p> <p>Le 29 février 2016 était adoptée, à l'unanimité, une loi d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée.</p> <p>Je cite :</p> <p>« Pour une durée de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi est mise en place dans, au plus, dix territoires couvrant chacun tout ou partie de la superficie d'une ou plusieurs collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale ou groupes de collectivités territoriales volontaires une expérimentation visant à résorber fortement le chômage de longue durée en permettant à des demandeurs d'emploi d'être embauchés en contrat à durée indéterminée par des entreprises qui remplissent les conditions fixées aux articles 1er et 2 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, pour exercer des activités économiques pérennes et non concurrentes de celles déjà présentes sur le territoire.</p> <p>Cette expérimentation est, pour les collectivités concernées, complémentaire des politiques publiques en faveur du développement économique et de la lutte contre le chômage. Elle est mise en place avec le concours financier de l'Etat, des collectivités territoriales volontaires, des établissements publics de coopération intercommunale volontaires, et d'organismes publics et privés volontaires susceptibles de tirer un bénéfice financier de ces embauches, avec pour objectif que ce bénéfice soit supérieur au coût du dispositif. »</p> <p>Les décrets d'application de cette loi doivent paraître avant fin juin.</p> <p>Le Fonds national sera alors mis en place et diffusera le cahier des charges pour l'appel à projet. 10 territoires seront retenus pour la première vague d'expérimentation (avant décembre). Ces territoires seront retenus sur la base de leur projet et désignés par arrêté par le Ministère du travail.</p> <p>Certains territoires sont déjà très avancés dans la mise en place de leur projet mais il est souhaité que d'autres territoires se préparent également en vue d'une seconde vague, s'ils ne sont pas prêts pour la première.</p> <p>Sur le territoire de la commune d'Antibes, en 2013, le chômage de longue durée (en recherche active depuis plus d'un an) touchait 1 603 personnes, soit 28,81% des chômeurs. En 2009, on dénombrait 1054 personnes et on note donc une très forte augmentation.</p> <p>Sur le territoire de la CASA, (Chiffres de la maison de l'emploi de la CASA) de décembre 2014 à décembre 2015, la plus forte hausse est enregistrée par la catégorie de la demande d'emplois supérieure à 2 ans : +19 % et 9 695 personnes étaient en recherche d'emploi depuis plus d'un an.</p> <p>Aussi, nous vous demandons qu'Antibes et/ou la CASA, répondent à l'appel à projet du Ministère et ainsi de proposer le territoire de la commune ou de la CASA comme territoire expérimental de cette loi visant à résorber le chômage de longue durée.</p>
	<p><u>REPONSE</u></p> <p>Madame La Conseillère municipale,</p> <p>Vous soulevez dans votre question la problématique de l'insoutenabilité du chômage dans notre pays, qui ne cesse d'augmenter et depuis 4 ans, force est de constater que cette hausse s'est accélérée, notamment en ce qui concerne la catégorie des chômeurs de longue durée.</p>

Devant une telle situation, **de nombreux dispositifs ont été mis en place** pour pallier sinon les causes de l'accroissement du chômage, dont une part trouve son origine dans la faiblesse de la croissance économique, mais plutôt de réparer ses conséquences.

Je précise quand même que les chiffres récents, puisqu'ils datent de **fin avril 2016, communiqués par Pôle Emploi, confirment sur Antibes une stabilisation du nombre de demandeurs d'emplois toutes catégories.**

Concernant le dispositif que vous évoquez, il s'appuie sur l'expérience développée par Atd-Quart Monde, qui s'engage aux côtés des pouvoirs publics, pour mener des actions destinées à lutter contre la pauvreté, mais il ne peut avoir pour vocation de se substituer aux programmes gouvernementaux de lutte contre le chômage, car ce n'est qu'à l'échelle globale, de l'Etat, et avec le soutien des Régions, qu'il sera possible de lutter efficacement contre ce fléau.

En effet, **le dispositif expérimental ne va concerner que 10 territoires** et ceux qui se sont déjà portés candidats, concernent des **territoires plutôt ruraux**, le dispositif ayant vocation, semble-t-il à intéresser ces territoires ruraux, ainsi que **ceux situés dans le périurbain, avec des quartiers prioritaires en politique de la Ville.**

Enfin comme vous l'indiquez, **les décrets ne sont pas encore parus** et à ce stade, les **modalités de mise en œuvre apparaissent relativement complexes**, avec un comité de pilotage qui viendra s'ajouter aux instances institutionnelles déjà existantes qui travaillent sur les problématiques d'insertion, un cahier des charges pour l'appel à projet, dont on ne connaît pas encore le contenu.

Par ailleurs, **notre territoire celui d'Antibes et de la CASA, n'a pas attendu la mise en place de ce dispositif pour œuvrer à l'échelle infra local, afin de trouver des solutions au chômage** en général et à celui de longue durée en particulier, en y associant tous les acteurs économiques, au travers de la mission locale Antipolis et la Maison de l'emploi.

Récemment, la CASA s'est engagée, à travers sa stratégie de développement économique, à développer les filières ayant un potentiel de création d'emploi sur le territoire. Dans ce cadre, **le développement de l'Economie Sociale et Solidaire a été identifié comme un enjeu majeur dans la politique d'amélioration de l'attractivité du territoire** et de développement de l'activité et donc de l'emploi, car ce n'est qu'en soutenant fortement l'activité, que nous pourrions créer des emplois, les chiffres sur la Technopole de Sophia Antipolis le confirment.

Dans ce cadre, **la CASA a signé en 2016 un CLDESS** (Contrat Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire), avec la région PACA pour une durée de 3 ans (2016-2019) articulé autour de **3 axes** :

Axe 1 : soutenir, développer et valoriser les actions portées par les communes de la CASA

Axe2 : Favoriser les liens entre ESS et l'économie classique sur le territoire de la CASA

Axe 3 : favoriser les liens entre l'ESS et les habitants de la CASA

Comme vous le savez également, car nous en avons déjà parlé au sein de notre assemblée, la **Ville d'Antibes**, au travers notamment de la **cellule d'Accompagnement Professionnel**, a mis en place de longue date un suivi et un accompagnement des demandeurs d'emplois sur le territoire de la commune, en lien étroit avec les services de Pôle Emploi et de la Mission Locale.

Dans ce cadre ce service assure un **accompagnement individualisé de personnes en situation en recherche d'emplois**, qui va d'un accueil personnalisé, en passant par l'élaboration du projet professionnel, la mise en synergie des différents partenaires relais sur le territoire et le suivi dans l'insertion.

Ce service municipal favorise au **plan communal l'action combinée et coordonnée de plusieurs institutions ou partenaires** que les personnes, parfois isolées, ne pourraient effectuer seules.

La Cellule d'Accompagnement Professionnel **accompagne également la gestion des différents dispositifs gouvernementaux** d'aide à l'emploi et ce depuis plus de 15 ans !

Ainsi au 31 mai 2016, la Ville d'Antibes dispose de 11 apprentis, de 11 contrats aidés, dont 6 accordés à des seniors et de 18 emplois d'avenir.

Enfin, je rappelle que **la commune d'Antibes organise ou participe à des événements** destinés à mettre en relation employeurs et demandeurs d'emplois, avec notamment **la journée emploi tourisme, dont la 6^{ème} édition s'est déroulée le 17 mars** et a rassemblé 70 entreprises, accueilli 2 000 visiteurs et pourvu 300 offres d'emplois.

Vous le voyez, sans juger à priori de l'intérêt de toutes les initiatives qui peuvent se développer pour assurer une meilleure insertion dans l'emploi des chômeurs de longue durée, la Municipalité d'Antibes et la CASA, ne demeurent pas inactives et continueront à faire de l'emploi une priorité.

Départs de :

- M. Tanguy CORNEC
- M. Lionel TIVOLI
- M. Louis LO FARO
- Mme Michèle MURATORE
- M. Pierre AUBRY

Présents : 29 / Procurations : 0 / Absents : 20

GRUPE ENSEMBLE POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS

TITRE	SECURITE / SECURITE ESTIVALE
<p>Texte</p>	<p><u>QUESTIONS</u></p> <p>Monsieur le Maire,</p> <p>A la suite des attentats du 13 novembre dernier et des menaces terroristes, le Parlement vient de renouveler, cette semaine, le maintien des mesures de l'état d'urgence jusqu'au 31 juillet.</p> <p>Même si la commune d'Antibes est un territoire relativement épargné par les problèmes de délinquance, la question de la sécurité des personnes et des biens - notamment à l'approche de l'Euro 2016 et de la saison estivale qui vont générer un afflux important de population – va se poser.</p> <p>Depuis longtemps notre commune a déjà pris un certain nombre de mesures spécifiques pour répondre aux problèmes de délinquance sur notre territoire, notamment au travers de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'adaptation constante des dispositifs de sécurité, dans le cadre d'une coordination renforcée entre les services de Police, avec par exemple le doublement des patrouilles de nuit, la réactivation de la brigade cynophile et la mise en place de patrouilles conjointes (Police Nationale et Police Municipale) ; - Le maintien de la surveillance des sites sensibles, touristiques, commerciaux, culturels, culturels ainsi que des gares et des transports en commun par les services de Polices Nationale et Municipale ; - L'utilisation et l'extension de son système de vidéo protection notamment lors du Conseil Municipal du 29 avril dernier ; - Le développement et l'animation du dispositif « Voisins Vigilants », qui compte à ce jour 578 participants <p>Pouvez-vous nous indiquer quels sont les résultats déjà obtenus en matière de lutte contre la délinquance et sur la sécurité en général dans le cadre des dispositifs déjà déployés, et si d'autres mesures vont être mises en place pour renforcer la sécurité sur Antibes Juan-les-Pins ?</p>

REPONSE

En préambule, il me paraît important de vous communiquer les derniers chiffres de la délinquance du 1er trimestre 2016, dont l'analyse peut paraître rassurantes, même si tous les indicateurs ne sont pas à la baisse et qu'il faut rester très vigilants.

On constate en effet une diminution des vols de véhicules (50 en janvier contre 41 en mars), des vols avec violence mais sans armes à feu (11 en mars contre 32 en janvier) et aucun vol à main armés depuis le début de l'année.

En revanche, il est vrai que les cambriolages et les vols dans les entreprises, restent une préoccupation constante pour toutes les forces de police qui restent mobilisées.

En ce qui concerne plus précisément les mesures liées à l'état d'urgence, les dispositifs en place sont les suivants :

- Surveillance des lieux de grands rassemblements : (ANTHEA (PM) – Salle 3 A (PM/PN) – Espaces du fort Carré (PM) – Marchés communaux (PM).
- La mise en œuvre de mesures particulières de surveillance des sites sensibles touristiques, commerciaux, culturels et cultuels, nœuds de communication) :
 - o Surveillance des établissements scolaires (entrées et sorties PM – passages PN).
 - o 20 opérations de contrôles conjoints des gares,
 - o 29 opérations de sécurisation sur les lieux de cultes (lieux de culte israélites)
 - o Pour mémoire, le dispositif anti hold-up a été maintenu au-delà du 5 janvier, et ce jusqu'au 17 janvier.

A cela s'ajoutent des mesures de sécurisation du centre-ville et je passe la parole à Monsieur Le Premier adjoint pour présenter les résultats des dispositifs en place.

Dans la vieille ville :

Depuis le début de l'année, le dispositif de surveillance de la vieille ville a été renforcé, notamment en soirée :

- 56 patrouilles de sécurisation PM sur le créneau 23 h à 1 h depuis mars 2016.
- 5 opérations de patrouilles pédestres mixtes (PN/PM) programmées et coordonnées en complément des patrouilles conjointes inopinées.
- Patrouilles de sécurisation (PN) tous les soirs sur le secteur vieille ville (Rampe des sauteurs – Place du Revelly - cours Masséna- rue de l'Orme – rue du Bateau et Lavoir).

Au surplus, le jeudi (jour de marchés) de 10 h à 12 h une patrouille mixte (PN/PM) est organisée sur la vieille ville (prévention de vols à la tire).

Des opérations de contrôles conjoints sont menées :

- 2 opérations de contrôles des établissements vendant de l'alcool (épiceries) sur le secteur vieille ville ont été organisées.
- 2 opérations coup poing « vente sauvette » en journée, fin avril et début mai, ont été réalisées sur la promenade du soleil et le boulevard d'Aguillon – 8 interpellations
- Des opérations ciblées « stupéfiants » (PN/PM) ont été organisées, en journée et en soirée, sur le secteur de la vieille ville, sans résultats probants. Plus récemment, durant la période du festival de Cannes, est apparue, en vieille ville, une problématique de consommation de cocaïne, qui a donné lieu à 3 interpellations.

Ces mesures de sécurisation viennent en complément d'autres actions et dispositifs tels que celui de la Vidéo protection et celui des Voisins vigilants et le passe donc la parole à Monsieur DELIQUAIRE.

S'AGISSANT DE LA VIDEOPROTECTION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL :

- 140 réquisitions à ce jour (98 en 2015 sur la même période) 340 au total en 2015 (198 en 2014),
- 30 % pour des affaires de vols ou tentatives de vols, 23 % des enquêtes, 9% des vols aggravés, 7 % des vols avec violence et 7% des violences volontaires,

- 65 % des demandes concernent le secteur « centre-ville et le Cap »
- 29 avril : interpellation, au sortir de la gare de Juan les Pins, d'un individu auteur, au cours des derniers mois, de plusieurs vols à l'arraché avec violence commis dans le secteur sentier de la Vertu – Avenue des Chênes. Cet homme défavorablement connu des services de Police a été localisé grâce à la Vidéoprotection, puis reconnu par certaines victimes. Il a été condamné et incarcéré à l'issue de l'audience au cours de laquelle a été examinée cette affaire.

LES RESULTATS DU DISPOSITIF VOISIN VIGILANT :

- 578 participants dont 144 référents
 - o Antibes Activités – 142 participants dont 24 référents.
 - o Antibes Centre – 42 participants dont 14 référents.
 - o Cœur de Ville et Cap – 126 participants dont 55 référents.
 - o Grand Est – 105 participants dont 21 référents.
 - o Ouest Résidentiel – 163 participants dont 30 référents.
- 30 référents ont souhaité partager leurs coordonnées respectives afin de ce faire connaître des membres du réseau de vigilance et pouvoir ainsi partager au quotidien leur expérience.
- 114 signalements reçus 2016 (32 individus suspects – 15 tentatives de cambriolages – 5 pour des vols) / 58 en 2015 dont 35 individus suspects – 7 tentatives de cambriolages.
- 15 avril : interpellation d'un individu trouvé gisant sur la chaussée après une chute d'immeuble. Celui-ci qui avait commis un vol par escalade dans un commerce du Bd Baudoin (de plus d'une centaine de paires de lunettes – Préjudice estimé à plus de 30 000 euros).

Concernant le point sur la situation des squats, la procédure est la suivante : lorsque la commune est informée qu'un bien est squatté, une procédure d'identification du propriétaire est lancée (propriétaire public ou privé). Celui-ci est contacté afin de l'informer de la situation, de l'inviter à déposer plainte et à prendre les mesures utiles permettant la sécurisation de son bien. Ces mesures sont encadrées par les dispositions de la circulaire « Valls » et de loi de juin 2015, qui prévoit que la flagrance commence au moment où le propriétaire à connaissance de cette occupation.

Pour les années 2014 et 2015 nous avons procédé à la fermeture de 32 squats. Pour 2016, l'intervention des services a permis la fermeture de 5 squats.

Deux squats subsistent encore à ce jour sur le territoire communal :

- 5 rue FELON : 6 personnes ne posant pas de problèmes particuliers. Le départ est prévu dès le démarrage du chantier de construction.
- Parking Bouygues : Procédure d'assignation en cours et confié à l'avocat de la Commune. Celle-ci sera mise en œuvre à l'encontre de l'ensemble des occupants du site, qui ont été recensés ces derniers jours. (15 caravanes - 03 cabanes. 10 véhicules / 30 adultes - 15 enfants) + les 3 occupants d'un camion de gros gabarit aménagé et stationné sur le terrain.

Des procédures d'évacuation ont été dès mise en œuvre :

- le 25 mai au 74 avenue Ph. ROCHAT, propriété appartenant à la ville et comptant 2 personnes
- le 26 mai au 6 avenue Notre Dame sur demande de la propriétaire et comptant 3 occupants mis à disposition de la Police Nationale suite au dépôt de plainte de la propriétaire.

Concernant les mesures de sécurité à l'occasion de l'Euro 2016 :

Le dispositif de surveillance de la voie publique de la PN sera renforcé (1 équipage en tenue et 1 équipage en civil) en coordination avec la PM pour éviter les réactions plus ou moins vives des supporters (heureux ou déçus) :

- lors des 4 matchs organisés sur la commune de Nice,
- lors des matchs de l'équipe de France,
- lors des matchs sensibles (Angleterre, Portugal, Turquie...),

Concernant **Les mesures de renforcement du dispositif de sécurité pour la saison estivale**

- **Mesures de Police prise par arrêté municipal :**
 - o interdiction la consommation de boissons alcoolisées,
 - o réglementation de la vente de boissons alcoolisées dans les épiceries et les établissements de vente à emporter
 - o interdiction de la mendicité agressive,
 - o réglementation de la circulation des mineurs et du port de tenue décente sur le secteur balnéaire et littoral
- **Réactivation dès le 9 juin du dispositif PM de prise anticipée de service à 4 h du matin week-end** (nuit de jeudi à vendredi et de vendredi à samedi) sur le secteur Pinède (établissements de nuit).
- **Activation en priorité sur ce secteur de la brigade cynophile** en coordination avec les équipages de la Police Nationale.
- Réactivation de la brigade nautique du 1^{er} juillet au 31 août.
- **Mise en place d'un Poste de police saisonnier (PM/PN) « PINEDE »** du 1er juillet au 31 août.
- **Mise en place d'un Poste de police saisonnier (PM) « COURBET »** du 1er juillet au 31 août.
- **Ouverture prolongée des ilots (CENTRE VILLE et JUAN LES PINS)** jusqu'à 19 h du 1er juillet au 31 août.
- **Patrouilles pédestres** conjointes (Police Nationale / Police Municipale) sur les secteurs sensibles à forte fréquentation touristique - (de plus le jeudi, jour de marché patrouille commune de 10 h à 12 h).
- **Réactivation du dispositif de lutte contre les nuisances sonores** du 1er juillet au 31 août.
- **Des opérations de contrôles routiers et des opérations « coups de poings »** vont être également reconduites afin notamment de lutter contre la vente à la sauvette et autres activités non autorisées et permettront aussi de procéder aux contrôles des établissements de nuit et épiceries (vente d'alcool).
- **Renforts estivaux** (10 ATPM du 15 juin au 1er sept) / (7 PN à compter du 20 juillet – après l'Euro 2016)

TITRE	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Texte	<p><u>QUESTION</u></p> <p>Monsieur Le Maire, Notre pays est plongé dans une crise économique et sociale qui s'est accentuée ces 4 dernières années, et même si notre territoire est moins concerné que d'autres par les problématiques du chômage, il n'en demeure pas moins que tout doit être mis en œuvre afin de soutenir l'activité économique de notre territoire. Le développement de l'activité économique d'Antibes Juan-les-Pins est porté d'une part par l'activité de la Technopôle de Sophia-Antipolis, d'autre part par l'activité commerciale et touristique, en raison notamment d'une saisonnalité exceptionnelle, avec 2 millions de visiteurs accueillis chaque année. Vous avez présenté lors de la séance du Conseil municipal du 29 avril, l'étude pilotée par</p>

	<p>l'OFCE (Observatoire Français de la Conjuncture Economique), qui montre les capacités de résilience du territoire Sôphipolitain, avec une croissance en terme d'emplois, + 5% (secteurs clés), 35 000 emplois et 3 200 emplois nouveaux créés entre 2012 et 2014.</p> <p>En ce qui concerne l'activité culturelle et touristique, nous disposons aujourd'hui sur Antibes-Juan-Les-Pins à la fois d'équipements structurants générateurs de fortes retombées économiques, qu'il s'agisse du Palais des Congrès de Juan-Les-Pins, du Théâtre Communautaire «Anthéa » (près de 100 000 spectateurs et 10 700 abonnés), dont la nouvelle saison vient d'être lancée, du Musée PICASSO dont les chiffres de fréquentation augmentent (141 000 visiteurs en 2015), de la salle AzurAréna, mais également d'événements culturels plus nombreux qui maintiennent, tout au long de l'année, une activité dans tous les quartiers de la ville. On peut citer, les Déantibulations au mois de juin, le développement de l'artisanat d'art autour des Casemates, la très belle manifestation des Floralties (20 000 personnes accueillies) et bien d'autres encore.</p> <p>Ces événements influencent et alimentent l'attractivité commerciale d'Antibes Juan-les-Pins (le tourisme assure 22% du chiffre d'affaires des commerces de la ville), qu'il faut encore développer et renforcer, en rappelant que le commerce antibois représente plus de 1800 acteurs économiques qui structurent la vie sociale, touristique et économique de tout le territoire Antibois et Juanais.</p> <p>Fort de ce contexte qui présente de nombreux atouts pour le développement économique de notre territoire, quelle pourrait être la stratégie commerciale, touristique, culturelle de notre Municipalité pour renforcer l'attractivité d'Antibes Juan-les-Pins ?</p>
<p>Réponse</p>	<p><u>REPONSE</u></p> <p>Sur la ville d'Antibes-Juan les Pins, deux entités distinctes travaillent en collaboration et de manière complémentaire à la politique événementielle et touristique : la Direction de l'Animation et des Activités Culturelles et l'Office de Tourisme.</p> <p>L'avantage de cette organisation est le choix d'un élu commun aux deux entités, Mr Audouin Rambaud, Adjoint délégué à l'Animation, et Président de l'Office de Tourisme</p> <p>La municipalité est très attentive à l'équilibre entre les territoires antibois et juanais en termes d'animations et d'attractivité.</p> <p>En été, la politique culturelle et événementielle est axée fortement sur JUAN LES PINS, à travers le FESTIVAL JAZZ A JUAN, un des événements phare de la commune. D'énormes moyens sont consacrés à cette manifestation qui génère chaque année des retombées économiques et touristiques conséquentes sur une station balnéaire qui voit son taux de fréquentation monter en flèche en juillet-août.</p> <p>L'hiver, le concert Viennois du Nouvel An et le traditionnel feu d'artifice permettent de dynamiser la fréquentation de la station du littoral.</p> <p>En janvier et février, le cycle des grandes conférences avec un taux de fréquentation en hausse constante (jusque 2000 personnes ont suivi la conférence de Pierre Rabhi) permet de maintenir une activité touristique et commerciale sur le territoire.</p> <p>Toutes les fêtes locales traditionnelles essentiellement organisées en inter saison (printemps et automne) contribuent à faire de notre Commune un lieu de vie où touristes et locaux aiment à se retrouver.</p> <p>En ce qui concerne les salons , il faut noter qu'ANTIBES propose un vaste choix de salons destinés au grand public tout au long de l'année grâce à des lieux parfaitement adaptés comme l'esplanade du Pré des Pêcheurs, ou les Espaces du Fort Carré. Peuvent être cités :</p>

- « Salon des Antiquaires », 20 000 personnes
- « Salon Pain Amour et Chocolat », 10 000 visiteurs
- « FLORALIES », 20 000 personnes
- « Salon des artistes antibois », 100 artistes et 500 visiteurs

Le Palais des congrès de Juan-les-Pins accueille de son côté les colloques et salons professionnels, ce qui permet d'avoir sur la commune une complémentarité des lieux pour toucher le grand public et le secteur professionnel.

En 2015, 25 congrès colloques ont été organisés, représentant 125 jours d'occupation, soit un accueil de 20 600 personnes (32 000 journées participants pour les congrès programmés sur plusieurs jours).

Le palais des congrès enregistre un taux d'occupation de 61%, et une hausse de 25% de cette activité est attendue pour 2016.

La politique événementielle et culturelle se décline dans les musées par la présentation renouvelée des collections et des expositions temporaires attractives contribuant au rayonnement national et international de la Ville.

Les musées antibois ont enregistré en 2015, 181 206 entrées dont 141 084 au Musée Picasso, musée de France, l'un des trois plus importants musées de la Côte d'Azur.

Les autres musées viennent enrichir et diversifier l'offre culturelle comme le musée d'Archéologie, labellisé musée de France, le musée Peynet, ou encore, le Fort Carré.

Cette diversité contribue à faire d'Antibes une destination culturelle. L'enrichissement et la mise en valeur des collections et des expositions, engendrent des retombées induites pour les acteurs économiques de l'agglomération, tout en renforçant l'attractivité du territoire pour les congrès ou les installations de créatifs et d'actifs à fort capital culturel et social.

Avec l'atout de la proximité de ces lieux culturels, les expositions et l'artisanat sont développés à ANTIBES, au sein de la Galerie des Bains Douches, du centre culturel des Arcades, sur le boulevard d'Aguillon.

Les casemates et le Vieil Antibes avec les artisans et les métiers d'art, pour lesquels la Ville sollicite cette année le LABEL, permettent de créer au cœur de ville, une véritable promenade culturelle.

La Commune intervient également en soutien d'associations pour des événements culturels tels que :

Le bœuf théâtre ou le festival Femini'arte, organisés par le Théâtre de la Marguerite, qui ont accueilli chacune 700 personnes, « les Déantibulations » (6 000 personnes), le festival d'art sacré (2500 personnes), Le festival « les Nuits Carrées » qui a accueilli début juillet 2015, 11 000 personnes aux pieds du poilu du Fort carré et qui s'inscrit désormais dans le calendrier des festivals de musique de France. Il fêtera cette année ses 10 ans d'existence.

Pour les mois à venir, une stratégie de politique événementielle et culturelle est à intensifier à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis.

Le Théâtre Communautaire situé, sur la Commune, a enregistré pour 2014/2015, 8 512 abonnés et 59 801 entrées. La programmation de spectacles de grande qualité génère des retombées médiatiques et économiques notables.

La création d'outils de communication tels que le « guide des arts du feu » et plus récemment le « guide des événements culturels de la CASA » améliorent la diffusion de l'information et l'émulsion des projets culturels de la communauté.

Un partenariat avec les autres communes sur la coordination des festivals et autres évènementiels permettrait de donner une vision communautaire à la politique culturelle du territoire.

Cette attractivité culturelle et touristique du territoire constitue des atouts pour développer la stratégie d'attractivité commerciale d'Antibes-Juan-Les-Pins.

Le commerce antibois est un secteur extraordinairement diversifié à travers ses 1800 acteurs économiques, chacun avec des intérêts spécifiques parfois difficiles à concilier.

Pourtant c'est ce même commerce qui structure vivement la vie sociale, la vie touristique et la vie économique de notre territoire.

Soumis en permanence à d'importantes mutations (évasion commerciale, changements de comportements des consommateurs, développement de la vente en ligne...), le commerce est un écosystème fragile.

Afin de dynamiser ce secteur un dossier de création d'une ZTI (Zone touristique Internationale) pour Antibes Juan-Les-Pins est en cours. Conformément aux discussions initiées avec la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis et la ville d'Antibes Juan-Les-Pins, les propositions visent à intégrer l'ensemble des acteurs économiques directement impactés par le flux touristique international.

Le périmètre a été arrêté avec les différents acteurs dont le service de l'Etat (Direction Générale des Finances) ,reliant le cœur d'Antibes à la station balnéaire de Juan-Les-Pins, intégrant le vieil Antibes et Juan-Les-Pins (les rues sont définies dans ce périmètre).

Une concertation ou information est prévue avec les différents acteurs.

La gestion unifiée est une solution opérationnelle pour structurer la stratégie commerciale d'Antibes Juan-les-Pins.

La gestion unifiée de l'attractivité commerciale des cœurs de ville est un mode managérial transversal qui vise à **optimiser la coopération entre les services municipaux, les partenaires et les acteurs économiques antibois..**

Ainsi, depuis plusieurs mois la ville d'Antibes Juan-les-Pins a impulsé l'organisation de comité de pilotage « Gestion unifiée » réunissant les Elus et agents villes, CCI Nice Côte d'Azur, Chambre de Métiers, CASA, Conseil de Développement et représentants des Unions Commerciales afin d'élaborer d'une façon concertée et objectivée un programme d'actions pluriannuel visant l'optimisation de l'attractivité commerciale des cœurs de ville.

La première action de ce programme « Gestion Unifiée » est de **se doter d'un organe gestionnaire du commerce visant à optimiser la notoriété commerciale des cœurs de ville : la création d'un Office de Commerce.** Sa mission principale sera de fédérer les acteurs privés (Unions commerciales, Carrefour et l'ensemble des entreprises en Mass Market , QPark, Marineland...) et publics (Europe, Ville, CASA, chambres consulaires...) autour de solutions concertées sur les thématiques :

- de réglementation commerciale (ZTI, ouvertures dominicales, liquidation commerciale, droit de préemption...)
- d'événementiel commercial
- de digitalisation commerciale (installation de bornes interactives, création d'application smartphone, site Internet...)
- de fidélisation commerciale (création d'une carte « Cœur de ville » associant des avantages pour le shopping, la culture, le stationnement...)
- De transmission et cession commerciale

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">- D'intelligence économique afin de mesurer l'attractivité commerciale du territoire |
|--|--|

Il appartient dorénavant au futur Office de Commerce de baliser notre attractivité commerciale en forces territoriales.

La séance a été levée à 15 h 35.

Antibes, le 3 juin 2016

Le Directeur Général des Services,

Stéphane PINTRE